

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 février 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Yannick Labrosse-Legris, Josiane Charron, Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont et Jean-Yves Pagé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 15 janvier 2018 et des assemblées extraordinaires du 22 janvier, 25 janvier et 29 janvier 2018.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'Officière municipale en urbanisme
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10608 à 10628 au montant de 27 377.50\$ et les prélèvements numéro 1997 à 2017 au montant de 13 805.82 \$, adoption des comptes à payer au 31 janvier 2018 au montant de 41 500.83 \$ et des salaires payés pour un montant de 18 341.34 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion – Règlement numéro 2018-10 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.
11. Résolutions
 - 11.1 Paiement de factures pour le bris d'aqueduc du 1^{er} janvier 2018 sur la Route 148.
 - 11.2 Paiement de facture à Hydrophila pour analyse d'un document d'appel d'offre.
 - 11.3 Taxes municipales 2018 – Intérêts annuels – Dates d'échéances.
 - 11.4 État des taxes foncières dues.
 - 11.5 Autorisation à la Directrice générale ou à son adjointe à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.
 - 11.6 Renouvellement de la cotisation annuelle 2018 à l'ADMQ.
 - 11.7 Renouvellement assurances Groupe Ultima.
 - 11.8 Journées de maladie et congés fériés pour l'Officière municipale en urbanisme.

12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2018-02-050

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-051

Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2018.

Il est proposé par François Clermont que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-052

Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2018.

Il est proposé par Josiane Charron que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-053

Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2018.

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-054

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018 «PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES».

Il est proposé par Sylvain Bourque que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire «PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES» du 29 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-055

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018.

Il est proposé par Sylvain Bourque que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

Il a eu intervention parmi les gens du public. (6 personnes)

► **RAPPORT**

- **L'Officière municipale en urbanisme a déposé son rapport.**
- **L'inspecteur municipal a déposé son rapport.**
- **Le Directeur des incendies a déposé son rapport.**
- **Le maire a déposé son rapport.**
- **Les conseillers, conseillère ont déposé leurs rapports.**

2018-02-056

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 janvier 2018 et des salaires payés pour un montant de 18 341.34\$.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-01-2018 AU 31-01-2018) payés par les chèques numéros 10608 à 10628 au montant de 27 377.50\$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1997 à 2017 pour un montant de 13 805.82\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 janvier 2018 : 18 341.34\$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

2018-02-057

Avis de motion – Règlement numéro 2018-10 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

Avis de motion est donné par Yannick Labrosse-Legrès de la présentation à une assemblée ultérieure de l'adoption du règlement numéro 2018-10 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2018-02-058

Paiement de factures pour le bris d'aqueduc du 1^{er} janvier 2018 sur la Route 148.

ATTENDU QU' un bris d'aqueduc majeur est survenu le 1^{er} janvier 2018 sur la route 148 ;

ATTENDU QU' une intervention devait être effectuée immédiatement ;

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de factures totalisant un montant de 11 551.21 \$ taxes incluses, détaillées comme suit :

- Les Entreprises KMTM - 3 500.00 \$
- Émile Foucault Excavation Inc. - 2 489.87 \$
- Charlebois Haute Pression - 574.88 \$
- Karl Marcotte Excavation - 3898.80 \$
- Excavation Sébastien Brunet - 1 087.66 \$

Adopté à l'unanimité.

2018-02-059

Paiement de facture à Hydrophila pour analyse d'un document d'appel d'offre.

ATTENDU QU' une analyse du document d'appel d'offre pour le creusage d'un autre puit, dans le cadre de la subvention de la Taxe d'accise 2014 - 2018 ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture pour l'analyse du document d'appel d'offre, au montant de 1 472.50 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-060

Taxes municipales 2018 – Intérêts annuels – Dates d'échéances.

Il est proposé par François Clermont et résolu;

QUE les taxes prévues doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

QUE si le total des taxes comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes du compte mentionnées ci-après :

QUE les dates d'échéance pour les versements soient les suivantes :

1 ^{er} versement	30 jours suivant la date d'envoi des comptes
2 ^e versement	31 mai 2018
3 ^e versement	31 août 2018

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureaumunicipal est fermé, elle est reportée au premier (1^{er}) jour ouvrable suivant.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Les modalités de paiement des versements : argent comptant ou mandat poste, chèques, paiements au guichet des institutions financières, par internet.

QUE le taux d'intérêt pour les taxes municipales soit maintenu à 15% annuellement.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-061

État des taxes foncières dues.

ATTENDU QUE la Directrice générale soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dû à la corporation, à la date du 31 janvier 2018, afin de

satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la Directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-062

Autorisation à la Directrice générale ou à son adjointe à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2018-02-061.

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale ou son adjointe à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Josiane Charron et résolu ;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la Directrice générale ou son adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2018 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-063

Renouvellement annuelle de la cotisation à l'ADMQ.

Il est proposé par Yannick Labrosse-Legris et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler la cotisation pour l'année 2018 à l'ADMQ au montant de 798.00 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-064

Renouvellement assurances Groupe Ultima.

Il est proposé par Sylvain Bourque et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler le contrat avec le groupe Ultima pour l'année 2018 pour un montant de 11 746.00 \$ taxes incluses. Les risques couverts sont:

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- La Municipale
- La Municipale automobile
- Bris des machines
- R.C. complémentaire
- Ass. Accident pompiers

Adopté à l'unanimité.

Période de questions

Varia

2018-02-065

Levée de l'assemblée

21h26 Il est proposé par Josiane Charron que la présente assemblée soit et estlevée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale